

COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL

14 MARS 2023

Titulaires présents : BARDOULAT Jean-Pierre, BERNY Rémi, BONITHON Pierre, BOOCKENOOGHE Alain, CHAMOULEAUD Jean-Pierre, CLEMENT Patrick, COMBEAU Danielle, CONTAMINES Stéphane, DANIAU Christian, DELAGE Michel, ETIENNE Murielle, FERSING Jacques, FOUCHER Daniel, FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis, FRANCOIS Gwenhaël, GARITEY Luc, GAZEAU Guy, GENINI Didier, HUGUENOT Yvan, LAVERGNE Marie-Claire, LEHEMBRE Pierre-Yves, LOHUES François, MONToux Béatrice, NADAUD Stéphane, PINTAUD Éric, QUEMENT André, RABARDY David, ROUHIER Guy, VIGNAUD Romain.

Suppléants en situation délibérante : GUILLAUME Cindy.

Titulaires absents donnant procuration : MARSAUD Jean Louis donne pouvoir à FERSING Jacques

Titulaires absents : CHATEAU Philippe, CLAEYS Jean-Pierre, CORDEAU Joël, FOUGERE Josette, GUILLIN Sylvie, HENCHOZ Sandrine, MARSAUD Jean-Louis, MARTIN Michel,

Titulaires absents excusés : DOMINICI Patrice, MAZIERE Fabrice, MICHENAUD Françoise, PEULT Jean-Luc, REYTHIER Fabien, SAGNE Annie,

Secrétaire de séance : Mr DELAGE Michel

Début : 19h00

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Syndical.

Monsieur le Président ouvre la séance et ajoute :

Approbation de la reprise de la délibération du Budget principal et annexe de 2021 à la demande de la trésorerie

Les élus de Chasseneuil ne prennent pas part aux votes

I – REPRISE DE LA DELIBERATION DU BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE 2021

Monsieur le Président laisse la parole à M. Jacques FERSING, vice-président en charge des finances pour présenter le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par le receveur et indique que celui-ci est conforme au compte administratif 2022 du budget principal qui sera présenté en suivant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- adopte le compte de gestion 2022 du budget principal sans aucune réserve.
- donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- adopte la reprise de la délibération du budget principal et annexe 2021

II – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Président laisse la parole à M. Jacques FERSING, vice-président en charge des finances pour présenter le Budget Principal-Compte Administratif 2022.

FONCTIONNEMENT DEPENSES	PREVISIONS 2022 6 204 895.71€	REALISES 2022 1 288 851.63€	REALISES 2021 1 291 841.72€
Chapitre 011 - Charges à caractère général	450 200.00€	379 488.90€	339 907.49€
Chapitre 012 - Charges de personnel	201 400.00€	167 570.17€	146 373.25€
Chapitre 014 - Atténuation de produits	50 000.00€	46 137.00€	41 158.00€
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	751 779.38€	598 433.44€	652 119.42€
Chapitre 65 - Autres charges gestion courante	65 100.00€	52 683.27€	56 437.31€
Chapitre 66 - Charges financières	110 000.00€	33 838.74€	42 267.94€
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	20 200.00€	10 700.11€	8 578.31€
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	15 550.00€	0.00€	5 000.00€
Chapitre 023 - Virement à la section D'IT	4 525.666.33€	0.00€	0.00€

FONCTIONNEMENT RECETTES	PREVISIONS 2022 6 204 895.71€	PREVISIONS 2022 3 611 976.35€	REALISES 2021 2 428 222.38€
Chapitre 64 - Remboursement sur personnel	0.00€	677.41€	0.00€
Chapitre 70 - Ventes de produits	2 860 550.90€	3 025 792.14€	2 271 536.65€
Chapitre 73 - Atténuation de charges	8 000.00€	0.00€	7 115.66€
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	57 300.00€	38 596.41€	39 959.55€
Chapitre 76 - Produits financiers	86.83€	0.00€	0.00€
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	432 000.00€	419 447.05€	126.28€
Chapitre 42 - Opération d'ordre entre section	132 168.90€	107 463.34€	109 484.24€
Chapitre 002 - Excédent	2 714 786.38€		

Capacité d'autofinancement 2022

Chapitre	Fonctionnement	Dépenses	Chapitre	Fonctionnement	Recettes
011	Dépenses à caractère général	379 488.90€	013	Atténuation de charges	0.00 €
012	Dépenses de personnel	167 570.17€	76	Produits financiers	0.00€
014	Atténuation de produits	46 137.00€	74	Dotations et participations	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	52 683.27€	70	Produits des services	3 025 792.14€
66	Charges financières	33 838.74€	75	Autres produits de gestion courante	38 596.41€
67	Charges exceptionnelles	10 700.11€	77	Produits exceptionnels	419 447.05€
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	0.00€	042	Opérations d'ordre	127 463.34€
042	Dotations aux amortissements	598 433.44€			
023	Virement	0.00€			
	TOTAL	1 288 851.63€		TOTAL	3 611 298.94€

Capacité d'autofinancement BRUTE		Capacité d'autofinancement NETTE
Recettes Fonctionnement	3 484 513.00€	
Dépenses Fonctionnement	690 418.00€	
Capacité d'autofinancement	2 794 095.00€	2 466 216.29€

INVESTISSEMENT DEPENSES	PREVISIONS 2022 21 157 515.16€	REALISES 2022 8 581 003.26€	RESTES A REALISER 2 675 228.39€
104 - Seigelards	6 534 853.65€	4 546 217.56€	1 309 336.68€
117 - La rochette RD6	296 000.00€	0.00€	0.00€
118 - Agris Chez pelet et les Maubras	249 300.00€	0.00€	0.00€
119 - Rivières – La Rochefoucauld Les Gaillaudes	360 629.40€	164 499.40€	166 629.40€
120 - St Sornin Les Chaumes et le Couret	257 089.40€	129 336.21€	127 753.19€
121 - Yvrac et Malleyrant CVM	131 000.00€	101 389.84€	6 000.00€
122 - Agris RD111	302 925.16€	280 355.50€	12 925.16€
123 - Réservoir Araines	231.500.00€	2 879.02€	205 000.00€
124 - Réhabilitation Font saint Aubin	2 754 000.00€	68 293.72 €	40 000.00€
207- Réservoir Le Poteau	320 685.00€	2 100.00€	318 585.00€
208 - PP Petit Breuil – Phase 3 travaux	43 000.00€	40 929.14€	0.00€
209 - Saint Germain Bourg	333 000.00€	6 536.73€	7 353.27€
210 - Grassac CVM et Vouthon	220 000.00€	183 100.00€	5 000.00€
211 - Décarbonatation	80 000.00€	13 180.00€	0.00€
304 - Réservoir Bois Blanc Mornac	15 000.00€	0.00€	15 000.00€
400 - PP Seigelards	31 030.75€	7 215.00€	0.00€
406 - Château d'Eau Aussac Vadalle	95 367.50€	56 703.32€	0.00€
407 - Renouvellement cana Bourg et St Ciers	161 565.85€	105 717.35€	0.00€
408 - Renouvellement cana Tourriers Fenêtre	355 566.08€	285 181.67€	70 384.41€
409 - Renouvellement cana Tourriers Le Bourg	215 566.08€	13 651.13€	201 914.95€
410 - Aussac Vadalle CVM	120 566.08€	3 417.02€	117 149.06€
500 - Acquisition Mobiliers	325 993.08€	35 107.20€	0.00 €
502 - Travaux sur réseaux et installations	239 500.00€	90 282.03€	10 000.00€
507 - PP Fontgrive – Phase 3	68 070.00€	0.00€	0.00€
509 - Réfection Château d'Eau et Bâche reprise Eymouthiers	417 500.00€	0.00€	0.00€
510 - Surpresseur Château d'Eau Montbron	58 707.15€	45 570.18€	10 556.56€
601 - Accords-Cadres Petites Opérations 2018-2021	78 038.11€	70 534.75€	7 503.36€
602 - Interconnexion St Germain - Chazelles	83 400.00€	0.00€	0.00€
603 - Accords-Cadres Grandes Opérations 2021-2025	685 291.35€	440 638.64€	8 046.65€
604 - Accords-Cadres Petites Opérations 2021-2025	144 500.00€	25 281.62€	13 019.84€
701 - Accords-Cadres La Rochefoucauld	2 500.00€	1 056.03€	0.00€
703 - Château d'eau La Rochefoucauld	69 500.00€	0.00€	0.00€
704 - Conduite sous Tardoire	8 500.00€	960.00€	0.00€
800 - Chasseneuil route de Cellefrouin	372 500.00€	0.00€	21 000.00€
Opération non individualisée	100 000.00€	0.00€	0.00€
16 - Emprunts et dettes	333 000.00€	327 878.53€	0.00€
020 - Dépenses imprévues	127 054.12€	0.00€	0.00€
040 - Opérations d'Ordre	132 168.90€	107 463.34€	0.00€
041 - Opérations Patrimoniales	4 636 147.50€	1 424 472.30€	0.00€

INVESTISSEMENT RECETTES	PREVISIONS 2022 21 196 449.52€	REALISES 2022 6 138 062.33€	RESTES A REALISER 1 247 670.26€
104 - Seigelards	2 541 568.35€	2 027 778.55€	673 670.26€
117 - La Rochette RD6	75 000.00€	0.00€	75 000.00€
118 - Agris Chez Pelet – Les Maubras	54 000.00€	0.00€	54 000.00€
119 - Rivières – La Rochefoucauld Les Gaillaudes	45 000.00€	0.00€	35 000.00€
120 - St Sornin Les Chaumes et le Couret	54 000.00€	99 000.00€	0.00€
121 - Yvrac et Malleyrand CVM	36 000.00€	0.00€	25 000.00€
122 - Agris RD11	65 000.00€	0.00€	50 000.00€
207 - Réservoir Le Poteau	60 000.00€	0.00€	60 000.00€
209 - St Germain Bourg et Vouthon	45 300.00€	0.00€	35 000.00€
210 - Grassac CVM	32 000.00€	0.00€	28 000.00€
303 - Saint Paul – Chazelles	45 000.00€	0.00€	40 000.00€
400 - PP Seigelards	27 055.00€	0.00€	23 000.00€
408 - Renouvellement cana Tourriers Fenêtre	94 500.00€	0.00€	55 000.00€
409 - Renouvellement cana Tourriers Le Bourg	43 500.00€	0.00€	40 000.00€
410 - Aussac Vadalle CVM	30 000.00€	0.00€	30 000.00€
507 - PP Fontgrive – Phase 3	19 244.00€	3 550.00€	0.00€
601 - Accords-Cadres Petites Opérations	67 500.00€	0.00€	0.00€
603 - Accords-Cadres Grandes Opérations 2021-2025	24 000.00€	0.00€	24 000.00€
702 - La Rochefoucauld – Maine Charnier	0.00€	256 994.61€	0.00€
1068 - Autres réserves	127 833.43€	127 833.43€	0.00€
16 - Emprunts et dettes	1 770 531.10€	1 600 000.00€	
021 - Virement section d'exploitation	4 504 666.31€		
040 - Opérations d'ordre	850 091.38€	598 433.44€	
041 - Opérations Patrimoniales	5 071 147.50€	1 424 472.30€	
001 - Excédent	5 537 512.03€		

➤ **Synthèse**

		DEPENSES	RECETTES	
RESULTAT EXERCICE	Fonctionnement	1 288 395.11€	3 611 976.35€	2 323 581.24€
	Investissement	8 579 946.93€	6 138 062.33€	- 2441 884.60€
REPORT N-1	Fonctionnement		2 714 786.38€	
	Investissement		5 537 512.03€	

TOTAL FONCTIONNEMENT				5 038 367.62€
TOTAL INVESTISSEMENT				3 095 627.43€

RESTES A REALISER	Investissement	2 675 228.39€	1 247 670.26€	- 1 427 558.13€
--------------------------	----------------	---------------	---------------	-----------------

RESULTAT CUMULE	Fonctionnement			5 038 367 62€
	Investissement			1 668 069.30€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- adopte le Budget Principal – Compte Administratif 2022

III – VOTE BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Président laisse la parole à M. Jacques FERSING, vice-président en charge des finances pour présenter le Budget Primitif 2023.

Fonctionnement 2023

- Dépenses : augmentation des dépenses à caractère général dû à la hausse de l'électricité
- Recette : augmentation dû au lissage des tarifs

FONCTIONNEMENT 2023					
Chapitre	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Chapitre	FONCTIONNEMENT	Recettes
011	Dépenses à caractère Général	511 100.00€	013	Atténuation de charges	1 000.00€
012	Dépenses de personnel	214 460.98€	76	Produits financiers	89.53€
014	Atténuation de produits	50 045.03€	74	Dotations et participations	- €
65	Autres charges de gestion courantes	65 300.00€	70	Produits des services	3 270 000.00€
66	Charges financières	106 938.61€	75	Autres produits de gestion courante	52 300.00€
67	Charges exceptionnelles	24 200.00€	77	Produit exceptionnel	35 500.00€
68	Dotation aux provisions et aux dépréciations	0.00€	042	Opération d'ordre	150 107.00€
042	Dotation aux amortissements	761 503.00€	002	Excédent reporté	5 037 911.09€
023	Virement	6 713 360.00€			
022	Dépenses imprévues	100 000.00€			
002	Déficit reporté	0.00€			
	TOTAL	8 546 907.62€		TOTAL	8 546 907.62€
	Besoin équilibre fonctionnement				0.00€

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	
Recettes fonctionnement	3 350 390.00€
Dépenses fonctionnement	972 045.00€
CAF	2 378 345.00€

INVESTISSEMENT 2023					
Dépenses équipements financières	INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes équipements financières	INVESTISSEMENT	Recettes
Équipement	Dépenses travaux	8 306 586.20€	Recettes équipements	Subventions T. A.	1 286 320.01€
Financières	Remboursement dette	445 000.98€	001	Excédent reporté	1 668 069.30€
Financières s/02	Dépenses imprévues	100 000.00€			
			040	Dotation aux amortissements	761 503.00€
Équipement	RAR	2 675 228.39€	021	Virement	6 713 360.00€
001	Déficit reporté			RAR	1 247 670.26€
040 / entre section	Opérations d'ordre	150 107.00€			
041	Opérations patrimoniales	1 424 472.30€			
	TOTAL	13 101 394.87€		Sous TOTAL	13 101 394.87€
				Besoin d'emprunt	0.00€
				TOTAL	13 101 394.87€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- adopte le Budget Primitif 2023

IV- TRAVAUX EN COURS ET FUTURS

Monsieur le Président prend la parole et invite Monsieur BARDOULAT Jean-Pierre à nous présenter les travaux

➤ **SEIGELARDS**

Fin des travaux prévu fin mai 2023

Premiers essais de juin à septembre 2023

Mise en service définitive fin septembre 2023

➤ **LA ROCHETT RD16 – LA LAGERIE**

1300 ml de fonte 100

3 branchements

Montant travaux : 370 000.00€ subvention 30% Agence de l'Eau

➤ **AGRIS CHEZ PELET – LES MAUBRAS**

1430 ml de fonte 60

25 branchements

Montant Travaux 320 000.00 € subvention 30% Agence de l'Eau

➤ **LA ROCHEFOUCAULD**

Sous Tardoire – Château

Forage dirigé avec la Commune de La Rochefoucauld pour son assainissement

Début des travaux : 20 mars 2023

➤ **BOURG SAINT GERMAIN DE MONTBRON**

Travaux réalisés en même temps que ceux pour la création de l'assainissement de la commune

Monsieur DELAGE Michel suggère à Madame le Maire de Saint Germain de Montbron de garder l'emplacement initial au lieu du tracé prévu dans le centre bourg.

420 ml fonte 200

280 ml fonte 150

5 ml fonte 100

635 ml PVC 63

52 branchements

Travaux : 339 000.00€

➤ **CHÂTEAU D'EAU - BACHE DE REPRISE EYMOUTHIER**

Reprise de l'armoire électrique

Préparation pour les futurs travaux de réhabilitation

Remplacement vannes

Mis dans le budget : 120 000.00€

➤ **ACCORDS - CADRES GRANDES OPERATIONS**

Renouvellement canalisation dans le bourg de Bunzac avant les travaux du bourg

515 ml fonte 100

15 branchements

Travaux : 120 000.00€

➤ **REHABILITATIONS DES SUPPRESSEURS**

Renouvellement des clôtures
Étanchéité des toitures
Anti -intrusion
Renouvellement des huisseries
Mis au budget 2023 : 120 000.00€

➤ **CHÂTEAU D'EAU DE LA ROCHEFOUCAULD**

Étude de la cuve intérieure
État des lieux des conduites de distribution
Préparation pour les futurs travaux de réhabilitation
Renouvellement de vannes
Mis dans le budget : 70 000.00€

➤ **LA ROCHEFOUCAULD GRANDE RUE**

Renouvellement de la canalisation principale avec reprise de branchements avant les travaux de voirie de la commune. **En fonction de l'état de la conduite, les travaux pourront ne pas se faire.**
Départ : garage Citroën
Fin : Maire de La ROCHEFOUCAULD
Estimation : 440 000.00€

➤ **CHASSENEUIL - ROUTE DE CELLEFROUIN**

561 ml fonte 100
33 ml fonte 125
24 ml PVC 63
Renouvellement de 43 branchements
Passage sous la Bonnière
Estimation : 320 000.00€

V – SUBVENTION FONT SAINT AUBIN

Monsieur le Président prend la parole et invite Monsieur FERSING Jacques à nous présenter la subvention de la FONT SAINT AUBIN.

Dérogation Pesticides : arrêté préfectoral du 2 décembre 2021

Pour rappel la dérogation est valable pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois

Les travaux devront commencer avant fin 2024

PRESTATIONS / TRAVAUX	COÛTS
Renouvellement complet de l'ultrafiltration	875 K€
Mise en place d'un traitement pesticides – filtres CAG	2 135 K€
Génie électrique, automatismes	235 K€
Études et Maitrises d'œuvre	130K€
Total estimé du projet au 30/09/2022	3 375 K€

➤ **SUBVENTION** : l'Agence Adour Garonne souhaite un volet préventif et non curatif = code environnemental

➤ **Travail avec HYDRO - INVEST et la Chambre d'Agriculture :**

- Étude hydrologique du secteur de la Saint Aubin pour préciser les contours de l'aire d'alimentation
- Étude de diagnostic des pressions agricoles sur le bassin

- Diagnostic de vulnérabilité de l'aire d'alimentation afin de définir les zones d'actions prioritaires

➤ **ACQUISITION TERRAIN FONT SAINT AUBIN CHASSENEUIL**

Monsieur de président rappelle que depuis la création de la Font Saint Aubin, les élus de l'ancien SIAEP BVTT et maintenant du SIAEP KARST DE LA CHARENTE, pensaient que l'ex SIAEP BVTB était propriétaire des parcelles cadastrées 814 et 1014 section F où se trouve la station de la Font Saint Aubin. Or, lors de ses échanges avec le Karst en amont de l'adhésion de la commune, il est apparu que ces parcelles appartenaient à la commune de Chasseneuil sur Bonnieure.

Aussi indique-t-il qu'afin de régulariser la situation, il y a lieu de faire des délibérations pour procéder à l'achat des parcelles concernées.

Au regard de ces éléments, il propose au Conseil Syndical de délibérer à l'achat de ces parcelles pour le montant symbolique de 1€ frais de notaire à la charge du SIAEP KARST DE LA CHARENTE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- autorise l'achat des parcelles F 1014 et 814 à la commune de Chasseneuil pour 1.00€ symbolique, frais de notaire à la charge du SIAEP KARST DE LA CHARENTE
- autorise le Président à signer les actes chez le notaire.

VI – CONVENTION AVEC LA CDC LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PERIGORD

Le Président explique que la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord a repris au 1^{er} janvier 2023 le SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) en régie.

Pour que les habitations concernées par l'assainissement non collectif reçoivent la redevance annuelle, la CDC demande au SIAEP KARST DE LA CHARENTE s'il est possible de rajouter cette redevance à la facture de Solde des abonnés eau potable des communes de Montbron et Eymouthiers.

En effet ces deux communes sont en régie pour l'eau potable et ce sont les services du SIAEP qui préparent la facturation.

Il informe que le logiciel de facturation actuel permet de rajouter cette redevance aux abonnés concernés par l'ANC.

Une convention est nécessaire entre les 2 collectivités.

Le président explique également que le SIAEP recevra l'argent de la redevance ANC et ensuite redonnera les sommes perçues à la CDC, après un état du trésor public.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de facturer la redevance SPANC sur les factures de la régie eau potable
- autorise le Président à signer la convention avec la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord

VII – RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Président prend la parole et invite Monsieur GABILAN Mathieu à nous présenter les évolutions dans les effectifs à partir du 1^{er} juillet 2023.

Tableau des Effectifs					
EMPLOI	GRADE	CAT	EFFECTIF ACTUEL	NOUVEL EFFECTIF 1/07/23	TEMPS
Secrétaire	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	0	1	TNC
Secrétaire	Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	TNC
Secrétaire	Adjoint administratif	C	1	0	TNC
Responsable des services	Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	TC
Fontainier	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	0	TC

- Création d'un poste Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à partir du 1^{er} juillet 2023 : Axelle FROMENTIN
- Augmentation du temps de travail de Catherine MEYZER :
Monsieur le président explique que Mme MEYZER Adjoint Administratif, réalise 17h30 par semaine au SIAEP
Avec l'augmentation des tâches administratives dont la création de la mensualisation pour les abonnés de la régie, il propose d'augmenter son temps de travail pour répondre aux différentes missions de son poste, de 7h00 par semaine à partir du 1^{er} avril 2023.
Le comité Social Territorial qui s'est réuni le 20 février 2023 a émis un avis favorable.
- Convention de prestation de mise à disposition de Mathieu GABILAN au SDIS suite à ses responsabilités de chef de centre de Montbron
Monsieur le président expose aux membres du conseil que M ;GABILAN Mathieu responsable des services a temps complet au SIAEP KARST DE LA CHARENTE , assure les fonctions de Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Montbron depuis le 1 décembre 2022.
Le SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE est l'unique employeur de M. GABILAN Mathieu et le SDIS lui rembourse la rémunération de l'agent pour le temps de travail qu'il lui consacre.
Une convention de prestation prévoit une augmentation du temps de mise à disposition du SDIS, elle sera de 7h par semaine, soit 364h par an.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- adopte le tableau des effectifs et ses modifications
- approuve l'augmentation du temps de travail de 7h par semaine soit 24h30 par semaine au 1^{er} avril 2023 de Mme MEYZER
- accepte les termes de la convention de prestation de mise à disposition de M. GABILAN
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention

VIII – SUBVENTION EAU-VIVE

Monsieur le Président explique que la délibération D_2022_4_3 concernant la subvention de 2 500.00€ pour l'association Eau-Vive a été rejeté par les services de l'État et qu'il faut en reprendre une, en stipulant la loi OUDIN-SANTINI.

Il rappelle que le Conseil avait délibéré favorablement le 20 octobre 2022.

Suite à l'envoi de la délibération à la préfecture, les services de l'état nous ont contactés pour nous informer que l'acte pris ne pouvait être validé en l'état.

Nous devons reprendre une délibération en stipulant la loi Oudin - Santini qui autorise les collectivités à consacrer 1% de leur budget eau pour financer des actions de solidarité internationale dans ce secteur.

Dans un contexte de mobilisation internationale et nationale le parlement a voté, début 2005 la loi n°2005-95 dite loi OUDIN-SANTINI. Elle autorise les collectivités territoriales (communes, EPCI, syndicats), chargés des services d'eau et d'assainissement à mener des actions de coopération avec les collectivités territoriale étrangères, des actions d'aide d'urgence et des actions de solidarité internationale, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Les montants consacrés à ces actions ne peuvent excéder 1% des recettes perçues auprès des usagers.

L'association Eau-Vive souhaite soutenir un projet pour améliorer l'accès à l'eau potable de la communauté éducative du village de Beune dans la commune de To, province de Sissili, région de Centre-Ouest du Burkina Fasso

M. PINTAUD et M. GABILAN ont rencontré les dirigeants de l'association Eau-Vive afin d'en savoir plus sur le projet, l'achat des matériaux, la conformité et le suivi des travaux sur place.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de verser la subvention de 2 500.00€ à l'association Eau-Vive

IX – POINTS DIVERS

PERIMETRE DE PROTECTION SOURCE DE FONTGRIVE-MONTBRON

Monsieur le Président demande la révision du périmètre de protection de Fontgrive, source située à Montbron.

Il explique que depuis l'arrêté inter-préfectoral portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection de la source Fontgrive en date du 22 janvier 2019, la ville de Montbron ne peut plus délivrer de permis de construire dans des zones AU.

Lors d'une rencontre avec la Préfète et le directeur de la DDT, ces derniers lui ont exposé la solution de refaire une étude hydrologique.

Il informe que l'ARS demandera à un hydrogéologue agréé de revoir l'avis initial et ensuite de refaire la phase 2 administrative pour la mise en place des périmètres de protection.

Cette phase 2 permet l'élaboration du dossier d'enquête publique, la notification de l'ouverture d'enquête publique et la notification de l'arrêté de déclaration d'utilité publique auprès des propriétaires.

Il informe que cette phase avait couté environ 60 000.00€ HT en 2018 et espère que la révision pourra se faire seulement pour le centre bourg de Montbron où il y a des zones AU.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- autorise Monsieur le président à demander une nouvelle étude pour les périmètres de protection de la source Fontgrive
- autorise Monsieur le président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation d'une nouvelle étude phase 2 administrative

X – QUESTIONS DIVERSES

Il n'y pas de questions diverses à ce jour

Fin : 20h45



